

Annexe UL — Filière AENES : conditions de promouvabilité**Tableau d'avancement des corps AENES : conditions de promouvabilité**

Tableau d'avancement	Grade d'origine	Durée des services	Références statutaires :
échelon spécial AAE HC	AAE HC	3 ans d'ancienneté dans le 6ème échelon	article 27 du décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011
AAE HC	APAE	Se référer au décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011	article 24 du décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011